

Chaque année, près d'un de nos compagnons sur quatre doit être conduit chez le vétérinaire pour une maladie ou un accident... sans que cela soit prévisible.

La médecine vétérinaire dispose maintenant de techniques et de médicaments nouveaux, très efficaces et très précis, se rapprochant de plus en plus des moyens de la médecine humaine. En revanche cette technicité a un coût important. Certains propriétaires, n'ayant pas le choix, choisissent parfois avec leurs vétérinaires les options diagnostiques et thérapeutiques en fonction de leur coût et non des espérances de résultat. Avoir souscrit préalablement un contrat d'assurance permet alors d'éviter ce souci.

QUE COUVRE UNE ASSURANCE POUR MON COMPAGNON ?

Les compagnies d'assurances couvrent essentiellement les situations d'urgence. Ceci permet donc à votre vétérinaire de vous proposer la solution la plus adaptée. Toutefois, il ne faut pas penser que les assurances fournissent une source inépuisable de financement pour chaque dépense possible. Ainsi, les dépenses « préventives », comme les vaccins ou les soins dentaires, ne sont pas couvertes par tous les contrats.



Les aliments diététiques ne sont pas non plus pris en charge la plupart du temps.

L'essentiel du rôle des assurances est donc de couvrir les frais « accidentels », liés à une maladie ou un accident, ce qui se révèle important puisque dans certains cas les montants peuvent atteindre plusieurs centaines voire milliers d'euros.

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS SUR LES ASSURANCES POUR ANIMAUX ?

Les grandes compagnies généralistes d'assurances offrent des contrats dédiés à la santé animale. Il existe aussi des compagnies spécialisées dans ce type d'assurance. Vous pouvez demander auprès de ces compagnies des informations. Votre vétérinaire peut également vous fournir des documents ou des informations à ce sujet : n'hésitez pas à le questionner, il saura vous conseiller en fonction de vos souhaits.



COMMENT COMPARER LES SERVICES PROPOSES PAR LES DIFFÉRENTS CONTRATS ?

Il n'existe pas de contrat type et chaque compagnie offre des prestations différentes. Peu de contrats proposent, par exemple, la prise en charge de la stérilisation. Vous pouvez obtenir des informations sur internet ou par téléphone. Chaque assureur propose des offres de couverture de différents niveaux à des tarifs différents, et pour certaines des offres dédiées à un type d'animal ou fonction de son mode de vie.



COMMENT FONCTIONNE UNE ASSURANCE POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE ?

Le principe est similaire à nos propres plans d'assurance-maladie complémentaires. Différents niveaux de couvertures sont proposés pour des montants de primes différents. Il est souvent moins cher de démarrer une assurance pour votre compagnon lorsqu'il est jeune et en bonne santé que lorsqu'il prend de l'âge et se trouve de ce fait plus facilement sujet à la maladie. Les primes peuvent être payées mensuellement ou annuellement, et certaines compagnies consentent une remise si vous assurez plusieurs animaux. Il y a généralement une franchise qui restera à votre charge. Cette franchise peut être forfaitaire ou varier en fonction de différents critères (âge de l'animal, durée de l'assurance...)



QUELS SONT LES FACTEURS QUI PEUVENT AFFECTER LE MONTANT DES COTISATIONS ?



Certaines races sont plus sujettes que d'autres à certaines affections. Par exemple, les chiens de grande taille ont plus de sensibilité à l'arthrose, alors que d'autres sont plus sujettes aux maladies cutanées. Certains contrats peuvent prendre en considération ces risques : il faut donc vérifier soigneusement auprès de votre assureur si ces risques seront ou non couverts, s'il y a d'éventuelles restrictions, ou s'il existe une surprime qu'il peut être judicieux de souscrire !

Votre vétérinaire peut vous donner des informations sur les spécificités de votre compagnon et vous indiquer les maladies les plus fréquentes auxquelles il pourrait être sensible.

SI MON ANIMAL EST MALADE, EST-CE QUE LE MONTANT DES PRIMES PEUT AUGMENTER ?

Certains contrats prévoient un plafond de remboursement, une augmentation des cotisations, ou une diminution des remboursements en fonction de la chronicité de l'affection ou de l'âge de votre compagnon. Il est donc recommandé de vérifier ces clauses avant de souscrire pour en connaître la portée, et ainsi éviter toute surprise désagréable.

Conclusion

Comme pour toutes les assurances, les contrats couvrant les risques santé de vos animaux de compagnie sont très variés. Il est donc nécessaire de bien se renseigner avant de souscrire et de connaître les éventuelles limites du contrat choisi.

Comme tout contrat également, en cas d'accident ou de maladie, la couverture vous permettra de donner à votre compagnon les meilleurs soins possibles afin de lui donner toutes les chances de guérison, sans vous préoccuper des conséquences financières.

